



**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce
Session extraordinaire**

**SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT
DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR
LES VINS ET LES SPIRITUEUX**

RAPPORT DU PRÉSIDENT, M. L'AMBASSADEUR DACIO CASTILLO (HONDURAS)

1. Le présent rapport sur les négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux (le "Registre des IG") est présenté à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC sous ma propre responsabilité et est sans préjudice des positions des délégations et du résultat des négociations.
2. Depuis mon dernier rapport écrit, distribué le 3 décembre 2015 sous la cote TN/IP/23, il y a eu peu d'activité dans le contexte de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC. Au cours de cette période, je n'ai pas décelé d'évolution notable dans les approches des Membres concernant le fond ou le processus des négociations sur le Registre des IG.
3. Au cours de l'année écoulée, j'ai tenu un certain nombre de conversations informelles avec des délégations, individuellement. Le 8 juin, j'ai tenu des consultations informelles en groupe avec les Membres les plus actifs du Groupe de la proposition conjointe et les partisans du document TN/C/W/52. J'ai rendu compte de ces consultations aux Membres lors d'une réunion informelle ouverte de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, le 11 juillet 2016. Après d'autres contacts informels, j'ai tenu une autre consultation informelle en groupe avec le même groupe de délégations, le 5 décembre 2016.
4. Au cours de ces réunions et consultations, j'ai rappelé aux délégations que le temps passait vite depuis la Conférence ministérielle de Nairobi, renouvelant l'appel lancé par le Directeur général à "passer de la réflexion à l'action" et à songer à "commencer à définir les résultats concrets à assigner à la onzième Conférence ministérielle." En conséquence, j'ai demandé aux délégations comment elles percevaient le Registre des IG dans le contexte global des négociations à l'OMC, quelle approche procédurale serait la plus utile pour faire avancer les travaux de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, et si une initiative quelconque de la part du Président ou du Secrétariat pourrait être jugée utile pour faire avancer la question.
5. En réponse à ces questions, les délégations ont largement réitéré des positions connues, bien établies. Les délégations en faveur du document TN/C/W/52 ont rappelé l'engagement pris par les Membres dans la Déclaration ministérielle de Nairobi de faire progresser les travaux en ce qui concerne les ADPIC, et confirmé que leur alliance autour du document W/52 restait pertinente. Elles ont réaffirmé l'importance qu'elles attachent aux trois questions relatives aux ADPIC (le Registre des IG, et les questions de mise en œuvre que sont l'extension des IG et la relation ADPIC/CDB). Certains ont fait valoir que ces questions devraient être débattues conjointement et en parallèle dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, qui avait un rôle important à jouer dans les négociations. Un grand nombre de ces délégations se sont dites intéressées par l'échange de données d'expérience et de pratiques en matière de législation nationale et internationale concernant cette question dans le cadre des réunions de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, et par l'organisation d'ateliers et de séminaires à cet égard en 2017. Bien que le contexte actuel semble encore peu favorable aux négociations dans ce domaine, un certain nombre de ces délégations ont indiqué qu'elles envisageaient de nouvelles approches et de nouvelles propositions pour le début de 2017 dans les discussions qu'elles

tenaient entre elles, en vue de se préparer pour la reprise des négociations au sein de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC lorsque cela serait réaliste et approprié.

6. Les délégations soutenant la proposition conjointe ont réitéré leur proposition de Registre volontaire des IG et ont souligné que la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC devait respecter le mandat, qui est limité à un registre des IG pour les vins et les spiritueux. Certains ont fait valoir que, compte tenu des divergences de vues concernant la portée du mandat, un résultat réaliste dans ce domaine était peu probable, et ils n'étaient donc pas favorables à une intensification des travaux dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, ni au fait d'utiliser cette instance pour des échanges de données d'expérience nationales à cet égard. D'autres ont également rappelé qu'ils ne considéraient pas que ce soit leur rôle de présenter des propositions ou de s'engager, en l'absence d'initiative quelconque de la part de l'autre bord. Un certain nombre de délégations de ce groupe se sont néanmoins déclarées disposées à examiner de nouvelles idées et de nouvelles propositions pour autant qu'elles puissent être assurées que ces dernières respectent le mandat de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.

7. À la lumière de ce qui précède, j'estime que la situation n'a pas beaucoup évolué depuis mon rapport de décembre 2015. Les divergences habituelles sur le fond et la portée des négociations continuent de dominer les échanges habituels entre les deux groupes, et les délégations des deux bords continuent à hésiter à engager des travaux approfondis dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dans le contexte global actuel des négociations. Toutefois, je relève de plus en plus d'éléments indiquant que les délégations particulièrement intéressées par ces négociations envisagent de proposer de nouvelles approches et de nouvelles idées concrètes pour faire sortir les positions de l'impasse. Je note que la plupart des délégations se sont dites disposées à examiner ces nouvelles propositions et idées qu'il est approprié d'examiner dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.

8. Même si la voie à suivre est loin d'être claire, je garde néanmoins l'espoir que la reprise des discussions au début de la nouvelle année puisse commencer à restaurer la confiance envers la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC et permettre aux délégations, sur cette base, d'effectuer une évaluation réaliste des possibilités d'obtenir un résultat notable dans le cadre des négociations sur le Registre des IG avant la onzième Conférence ministérielle.

9. Gardant à l'esprit la Conférence ministérielle à venir, en décembre 2017, et le fait que le calendrier pour les travaux quelconques à effectuer l'année prochaine sera serré, je resterai en contact avec les délégations et je ferai tout mon possible pour soutenir les initiatives susceptibles de faire avancer les travaux de ce groupe de négociation après la pause hivernale.
